

Cet avis sur le site TED: <https://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:71575-2021:TEXT:FR:HTML>

**France-Paris: Électricité, chauffage, énergie solaire et nucléaire
2021/S 030-071575**

Rectificatif

Avis d'information complémentaire ou avis rectificatif

Travaux

(Supplément au Journal officiel de l'Union européenne, 2017/S 083-161855)

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom et adresses

Nom officiel: Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer
Adresse postale: Hôtel de Roquelaure — 246 boulevard Saint-Germain
Ville: Paris
Code postal: 75007
Pays: France

Adresse(s) internet:

Adresse principale: <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Section II: Objet

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé:

Appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations éoliennes terrestres en France métropolitaine

II.1.2) Code CPV principal

09300000 Électricité, chauffage, énergie solaire et nucléaire

II.1.3) Type de marché

Travaux

II.1.4) Description succincte:

Le présent appel d'offres porte sur la réalisation et l'exploitation de parcs éoliens terrestre en France métropolitaine. En vertu du 2^o de l'article L. 311-12, le candidat retenu et désigné par le ministre chargé de l'énergie bénéficie d'un contrat de complément de rémunération à l'électricité produite, conclu selon les dispositions des articles L. 311-13-2 à L.311-13-3 du code de l'énergie et selon les modalités qui seront précisées dans le cahier des charges définitif.

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.5) Date d'envoi du présent avis:

09/02/2021

VI.6) Référence de l'avis original

Numéro de l'avis au JO série S: [2017/S 083-161855](https://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:2017/S_083-161855)

Section VII: Modifications

VII.1) **Informations à rectifier ou à ajouter**

VII.1.2) **Texte à rectifier dans l'avis original**

VII.2) **Autres informations complémentaires:**

Un cahier des charges modificatif est disponible sur le site de la CRE (<http://www.cre.fr/Documents/Appels-d-offres>). Les modifications portent sur l'ajout des dates de la prochaine période de candidature (paragraphe 1.2.2 et 1.3.2) et sur la modulation de la puissance appelée en fonction de la souscription.